

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la  
Communauté Urbaine de Strasbourg

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 5 MAI 2014**

Membres présents :

BAUM Robert, DECHRISTE Michel, FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, GUERBER Sandrine, GUTH Lucien, HAUSS Marie-Christine, HENCK André, JACQUOT Marcel, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, LAPP Pascal, MAECHLING Marie-Ange, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PARRE Thiebault, PHILLIPPS Myriam, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SCHUHMACHER Eric, SIFFERMANN Roland, SIRY Sylvain, SOMMER Jean-Bernard et WENDLING Michèle.

Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration.

Membres excusés :

BATH Pierre, GOEPFERT Emilienne, HOFFART Cornélia, HUBER André, KIMM Pierre, KOPP Catherine, PIERRON Jean-Pierre, ZILLI Sonia et le membre de droit du syndicat SPT67.

Membres absents : BOUDET Dominique, STREICHER Philippe.

Procurations :

Mme Emilienne GOEPFERT donne procuration de vote à M. Eric SCHUHMACHER.

M. André HUBER donne procuration de vote à M. Pierre KUNTZMANN.

Mme Catherine KOPP donne procuration de vote à M. Raymond SCHAUB.

M. Jean-Pierre PIERRON donne procuration de vote à M. Marc FOURBOUL.

Mme Sonia ZILLI donne procuration de vote à M. Marcel JACQUOT.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration du lundi 5 mai 2014 à 14h35.

Il salue Mme Sandrine GUERBER, administratrice nouvellement élue, et lui souhaite la bienvenue.

**1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2014.**

Il n'y a pas d'observation concernant la rédaction de ce procès-verbal. Le Président met son approbation aux voix : **IL EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

↳ **2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RESULTATS DES ELECTIONS DU 10 AVRIL 2014.**

Le Président donne les chiffres de la participation aux élections du 10 avril dernier pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration : 2.609 votants pour 8.074 inscrits, soit 32,31% des électeurs.

Il y a eu 2.503 votes par correspondance, soit pratiquement 96%. Ce pourcentage élevé relance la question d'une élection où les membres voteraient exclusivement par correspondance. Le sujet sera étudié dans le cadre du groupe de travail sur la modification des statuts.

Il n'y a pas d'autres remarques sur l'organisation de ces élections.

↳ **3<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION DU BUREAU ET DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS – CREATION D'UNE COMMISSION « STATUTS ».**

**Election du Président de l'Amicale**

Selon l'article 11 des statuts, le Président est à élire au vote secret, à la majorité absolue des membres du Conseil d'administration.

M. André HENCK propose la candidature de M. Marcel JACQUOT au renouvellement de son mandat de Président.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Il y a 32 votants (27 présents + 5 procurations).

Résultat du scrutin :

24 voix pour M. Marcel JACQUOT

8 bulletins blancs.

**M. JACQUOT est réélu Président de l'Amicale à la majorité des voix.**

**Elections des Vice-présidents**

4 Vice-présidents sont à élire :

M. Lucien GUTH, proposé par le syndicat CGT

M. Pierre KUNTZMANN, proposé par le syndicat FA-FPT

M. Philippe MARCHAL, proposé par le syndicat CFDT

M. Pierre KIMM, proposé par le syndicat FO.

Le Président soumet les 4 candidatures aux voix : **Les 4 Vice-présidents sont élus à l'unanimité des présents.**

Le syndicat CFTC propose le remplacement de Mme Emilienne GOEPFERT par M. Sylvain SIRY au poste de Vice-président : **M. SIRY est élu à l'unanimité des voix.**

## Election des responsables de commission

Le poste de responsable de la **commission « achats à tarifs préférentiels »** est toujours vacant. M. Jean-Pierre PIERRON a fait savoir au Président qu'il était prêt à prendre cette responsabilité. Il n'y a pas d'autre candidature. **M. Jean-Pierre PIERRON est élu à l'unanimité des présents.**

M. André HENCK ne se représente pas pour la responsabilité de la **commission « activités culturelles »**. En effet, depuis l'arrêt de l'exposition des travaux d'art amateurs et des cours d'alsacien, cette commission ne fonctionne plus. C'est pourquoi M. HENCK propose de la suspendre. Après discussion le **Conseil d'administration décide à l'unanimité des présents de la supprimer.**

Le Président procède au vote des responsables des commissions suivantes :

- **Activités sociales** : Mme Myriam PHILLIPPS se représente, il n'y a pas d'autre candidature, Mme PHILLIPPS est élue à l'unanimité des présents.
- **Banquet des médaillés et retraités** : Mme Arlette FOLKMANN se représente, elle est élue à l'unanimité des présents.
- **Communication** : le Président en est l'actuel responsable et se représente. Il est élu à l'unanimité des présents.
- **Etang de pêche** : M. Michel DECHRISTE se représente. Avec 1 abstention il est élu à la majorité des présents.
- **Excursions** : M. Jean-Bernard SOMMER se représente. Avec 1 abstention il est élu à la majorité des présents.
- **Groupe couverture de risques** : M. Didier KREBS se représente, il est élu à l'unanimité des présents.
- **Initiation à l'informatique** : M. Jean-Claude SCHNEIDER se représente. Il est élu à l'unanimité des présents.
- **Investissement et gestion des logements de vacances** : M. Didier KREBS se représente. Il est élu à l'unanimité des présents.
- **Loisirs** : Cette commission regroupe la pétanque, la couture, le skat, le poker, la chorale et le ski. L'actuel responsable, M. Michel DECHRISTE se représente. Avec 1 abstention il est élu à la majorité des présents.
- **Noël enfants** : M. Lucien GUTH se représente. Il est élu à la l'unanimité des présents.
- **Thé dansant** : Mme Arlette FOLKMANN se représente. Elle est élue à l'unanimité.
- La commission **Trésorerie générale** est dirigée par Mme Michèle WENDLING, en sa qualité de Trésorière. Elle est réélue à l'unanimité des présents.
- **Vacances des enfants** : M. Lucien GUTH se représente et est élu à l'unanimité des présents.
- **Voyages** : M. Pierre KUNTZMANN se représente. Avec 1 abstention, il est élu à la majorité des voix.

**Activités retraités** : Le Président informe que M. Lucien GUTH ne se représente pas et demande un volontaire pour reprendre cette commission.

Il n'y a aucun candidat pour ce poste.

Une interruption de séance de 5 mn est demandée. A la reprise, M. André HENCK déclare qu'en l'absence de candidature, le syndicat CGT propose celle de M. Lucien GUTH, tout en précisant qu'il est souhaitable que des actifs s'investissent à ses côtés en vue d'un passage de relais au prochain mandat.

Avec 2 abstentions, **M. Lucien GUTH est élu responsable de la commission Activités retraités à la majorité des voix.**

Suite aux remarques de la Chambre régionale des comptes, le Président propose la création d'une nouvelle commission qui sera chargée de travailler sur la réforme des statuts de l'Amicale, afin de les mettre en conformité.

M. André HENCK juge opportun d'y associer la rédaction d'un règlement intérieur qui y est intimement lié et dont l'inexistence avait également été relevée par la Chambre régionale des comptes.

L'intitulé « Statuts et règlement intérieur » est retenu pour la nouvelle commission.

M. Roland SIFFERMANN propose que la commission soit composée d'1 représentant par organisation syndicale + le Président et la Secrétaire générale.  
Cette proposition est retenue par les membres du Conseil d'administration.

**M. André HENCK est élu responsable de la commission Statuts et règlement intérieur à l'unanimité des présents.**

Les membres qui siégeront dans la commission sont :

M. Pierre KUNTZMANN pour le syndicat FA-FPT

M. Didier KREBS pour le syndicat FO

M. Roland SIFFERMANN pour l'UNSA

M. Eric SCHUHMACHER, pour la CFTC

M. Robert BAUM, pour la CGC

Mme Catherine KOPP, sous réserve de confirmation, pour le syndicat CFDT.

Les syndicats SUD et SPT 67 seront informés de la création de cette nouvelle commission et invités à désigner un représentant pour y siéger.

M. André HENCK réunira une première fois la commission avant les vacances.

Concernant la composition des autres commissions, les organisations syndicales ont communiqué au Président le nom des personnes qui y siégeront. Les tableaux mis à jour seront transmis aux membres du Conseil d'administration.

M. Roland SIFFERMANN tient à souligner combien il est difficile pour les commissions qui ne disposent plus d'autorisations d'absence, de se réunir. Ces réunions ont le plus souvent lieu entre midi et deux heures ou le soir, or il n'est pas toujours évident de se libérer à ces moments-là.

#### ↳ **4<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MISES A DISPOSITION 2014.**

Le Président rappelle qu'en raison des élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration de l'Amicale du 10 avril 2014, les demandes de mise à disposition ont été faites pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à la date des élections.

Une deuxième demande concerne la période du 10 avril à la fin de l'année, avec la répartition suivante :

Jean-Luc BALDENSPERGER : 14h

Michel DECHRISTE : 62h

Marc FOURBOUL : 90h

Sandrine GUERBER : 72h30

Marie-Christine HAUSS : 44h30  
Cornélia HOFFART : 20h  
Pierre KIMM : 79h30  
Pierre KUNTZMANN : 31h30  
Marie-Ange MAECHLING : 27h  
Philippe MARCHAL : 62h  
Valérie MARTINEZ : 55h  
Bertrand OPPERMANN : 58h30  
Thiebault PARRE : 34h  
Myriam PHILLIPPS : 44h30  
Eric SCHUHMACHER : 27h  
Sylvain SIRY : 90h  
Michèle WENDLING : 123h  
Sonia ZILLI : 30h30.

Le Président signale que les équipes de distribution des colis de Noël aux retraités et des cadeaux aux enfants ont été fortement renforcées par des actifs. Il souhaite d'une part moins faire appel à des retraités et d'autre part rallonger les périodes de distribution.

Mme Corinne CLEMENS informe que les agents qui n'ont pas utilisé leur quota, peuvent en reporter le solde sur la 2<sup>ème</sup> partie de l'année.

Le Président propose, si l'Administration en est d'accord, de refaire une demande par semestre l'année prochaine. Cela permettrait quelques adaptations et donnerait une meilleure visibilité.

#### ↳ **5<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.**

Lors de son dernier renouvellement en juin 2012 pour une période de 6 exercices, M. Henri SEILER avait fait part de son arrêt d'activité de commissaire aux comptes lors de son 70<sup>ème</sup> anniversaire. Il avait proposé de nommer le suppléant qui reprend sa clientèle, à savoir M. Julien VENTRELLA, et l'Assemblée générale de l'Amicale avait validé cette nomination.

Ayant eu 70 ans le 6 janvier 2014, M. Henri SEILER a transmis sa démission au Président par courrier du 2 février dernier, afin que M. VENTRELLA puisse reprendre sa mission en tant que titulaire.

Il y a donc lieu de mettre à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant. M. Henri SEILER propose de se rapprocher de M. Julien VENTRELLA pour le choix de ce suppléant.  
Le Président charge la Trésorière de cette mission.

M. André HENCK émet un doute sur la légalité du remplacement de M. SEILER jusqu'à l'expiration de son mandat. Il faudra vérifier si M. VENTRELLA ne devrait pas commencer un nouveau mandat.

Le point sera traité lors de la prochaine réunion du Bureau.

↳ **6<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RADIATION DES MEMBRES NON A JOUR DE LEUR COTISATION.**

A ce jour 42 membres n'ont pas réglé leur cotisation pour l'année 2014. Ils ont été destinataires d'un appel de cotisation, ainsi que d'un rappel.

Les 42 radiations sont **PRONONCEES A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Une lettre recommandée avec accusé de réception sera adressée aux agents concernés pour leur notifier leur radiation. Il leur sera également indiqué que selon l'article 8 des statuts « tout membre s'étant vu notifier par lettre recommandée avec accusé de réception la radiation, est admis à présenter au Conseil d'administration, par le même moyen et dans un délai de 30 jours francs à dater de cette notification, une demande de révision de la décision d'exclusion. »

↳ **7<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE L'ENREGISTREMENT DES NOUVEAUX MEMBRES.**

Du temps du logiciel DRH Sigagip, l'Amicale mettait elle-même en place les entrées et les sorties des membres de l'Amicale. Ces enregistrements déclenchent le prélèvement de la cotisation en fin d'année. Par ailleurs, l'envoi mensuel du journal de l'Amicale aux agents actifs se fait à partir d'une extraction des membres de l'Amicale au niveau de la Gestion du personnel.

Depuis la mise en place du nouveau logiciel de la DRH qui remplace Sigagip, l'Amicale n'a plus accès, ni en écriture, ni même en lecture, au champ d'affiliation à l'Amicale. Cela est motivé par la confidentialité des données qui figurent dans les zones de saisie.

Par conséquent la liste des nouveaux adhérents à mettre en place était transmise mensuellement à la DRH : à M. Pierre FETTER jusqu'à son départ à la retraite, puis à Mme Brigitte DUBUS.

Au courant de l'année 2013, suite à des réclamations de membres qui ne recevaient pas le journal, il s'est avéré que certaines listes n'avaient pas été saisies. Mme DUBUS était en congé maladie et en son absence les enregistrements n'ont plus été effectués.

Depuis le début de cette année l'Amicale n'a plus d'interlocuteur pour faire ce travail mensuel.

La situation a été examinée avec Mme CLEMENS, qui a bien voulu se charger de trouver une solution, éventuellement par l'enregistrement des membres au niveau de l'accueil DRH.

Mme Corinne CLEMENS explique qu'en raison de la masse de travail de l'Administration des Ressources Humaines (ARH), les tâches y sont traitées par ordre de priorité, or l'enregistrement des membres de l'amicale n'a pas de caractère prioritaire. La solution la plus simple serait effectivement de confier cette tâche à l'accueil DRH. Les démarches sont en cours. Un accord de principe a déjà été donné par l'ARH. Il reste à obtenir les autorisations d'accès. Compte tenu de changements au niveau du personnel qui vont avoir lieu sous peu (reclassement, départ), il faudra encore un peu patienter avant la mise en place de la procédure.

Le Président approuve le choix de l'accueil DRH en tant qu'interlocuteur, comme c'est déjà le cas pour la gestion des chèques-vacances.

## ↳ 8<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : FONDS SOCIAL DE L'AMICALE 2013.

Le Président donne lecture du bilan annuel concernant le fonds social de l'Amicale, qui lui a été transmis par Mme DONIUS, Chef du service Mission sociale du personnel.

En 2013 la mission sociale du personnel a instruit 84 demandes de prêt social, soumises à la commission sociale de l'Amicale, dont 67 prêts accordés pour un montant global de 84.916,07 €. Elle a octroyé 288 secours remboursables sur salaire, d'un montant de 78.790,87 €, attribués sur le fonds de roulement de l'Amicale de 25.000 €.

Le Président souligne que le fonds de roulement de 25.000 € a permis de prêter près de 79.000 €. Il précise que pour chaque demande, une étude sur la situation de l'agent est faite au niveau de l'assistante sociale ou de la conseillère en économie familiale et sociale. Si le dossier, soumis à la commission sociale de l'Amicale pour approbation, est clair, la responsable de la commission, ou son suppléant, donne son accord. La commission n'est réunie qu'en cas de divergence avec la proposition des assistantes sociales.

A la question s'il y a lieu d'augmenter l'enveloppe pour les secours, M. Marcel JACQUOT répond que cela ne semble pas nécessaire, d'autant qu'elle a déjà été réévaluée 3 fois sous sa présidence, passant ainsi de 10.000 à 25.000 € en 5 ans.

## ↳ 9<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : PRESTATIONS VACANCES 2013.

La prestation de vacances se monte à 75 € par enfant pour 1 cession par année civile, pendant les congés scolaires. La durée minimum du séjour est de 6 jours consécutifs avec hébergement.

En 2013, le budget prévisionnel était de 14.000 €. 114 demandes, concernant 142 enfants, ont été acceptées.

Le montant total des versements était de 10.579 € (prestation limitée aux frais engagés, soit 154 €, pour une famille avec 3 enfants).

21 demandes ont été refusées, les conditions d'obtention n'étant pas remplies.

Une réunion de la commission est à prévoir pour faire le point.

## ↳ 10<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGEMENTS DE VACANCES.

### Attributions été 2014

M. Didier KREBS donne le résultat de l'attribution été/automne 2014 :

Il y a eu un total de 366 demandes, contre 383 en 2013.

Il y a eu 239 « premières demandes », contre 261 l'an dernier.

225 de ces premières demandes ont pu être attribuées et 14 ont dû être refusées, les demandeurs ne souhaitant ni changer de destination, ni de date.

En tout 287 demandes ont été attribuées sur les 366.

### Klingenthal

Le Président rappelle que l'Amicale est propriétaire de 4 logements à KLINGENTHAL. 1 pouvant accueillir 6 personnes et 3 pouvant accueillir 4 personnes. Un de ces derniers n'est

pratiquement pas loué, ce qui avait aussi été relevé par la Chambre régionale des comptes. Pour cette raison une réflexion est actuellement menée pour le vendre.

M. Didier KREBS prendra contact avec l'agence immobilière ZIMMERMANN qui gère les logements de KLINGENTHAL pour faire évaluer « KLINGENTHAL 3 ».

Parallèlement, une prospection en Forêt Noire pour un bien pouvant convenir à la demande des membres est actuellement en cours. Un appartement à BAIERSBRONN a été visité, sans être retenu. Si une proposition devait être sélectionnée par la commission, elle sera soumise au Conseil d'administration.

## **Divers**

M. Didier KREBS informe que le logement de SOULTZEREN serait à rénover. Une visite sur place est organisée le 6 mai pour faire un état des lieux. A l'occasion de ce déplacement les logements du GASCHNEY et de LA BRESSE seront également contrôlés.

Cet été, un questionnaire de satisfaction sera remis aux vacanciers, pour recueillir leurs impressions et remarques.

## **Multipropriétés**

### **Hyères parc**

Le processus de dissolution anticipée de la SCI Hyères parc est en cours. Si la dissolution devait être prononcée par l'assemblée générale extraordinaire, les logements seront mis en vente. Si une vente en bloc à un seul investisseur ne pouvait pas se faire, la vente aux associés des 86 unités pourrait être envisagée. Par courrier du 2 avril 2014, dans le but d'analyser la faisabilité d'une telle option, le président de la SCI a lancé une consultation des associés pour recueillir leur intérêt pour un achat en pleine propriété.

Il est décidé **à l'unanimité des présents** que l'Amicale fera une offre pour l'achat en pleine propriété d'un duplex avec vue sur mer à 127.820 € et d'un parking en surface à 5.600 €.

### **La Clusaz**

L'Amicale a été destinataire d'un questionnaire demandant une prise de position quant à une dissolution anticipée de la SCI à La Clusaz. Le conseil d'administration ne pouvait être réuni en temps utile pour avis. La commission logements et le Bureau ont donc décidé de donner comme réponse que l'Amicale serait d'accord pour une dissolution anticipée, ceci en raison des difficultés à louer les périodes d'été. Si la situation devait évoluer, l'aval du Conseil d'administration sera demandé. Pour l'instant il s'agissait d'un simple avis à donner, qui ne porte pas à conséquence. La dissolution anticipée ne pourra intervenir que par un vote en Assemblée générale extraordinaire.

### **Les 2 Alpes Jandri**

Dans le cadre d'un projet de dissolution par anticipation de la SCI les 2 Alpes Jandri, un sondage a été effectué pour savoir si les actionnaires souhaitent ou non vendre leurs parts.

Par ailleurs une opération financière est proposée. L'expert comptable de l'Amicale, consulté à ce sujet, déconseille d'entrer dans ce genre d'opération. L'Amicale suit cette recommandation.

## ➔ 11<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS.

### **Vol cotisation en espèces envoyée par la poste :**

Une personne membre de l'Amicale qui réside en Italie envoie chaque année sa cotisation en espèces par courrier. Cette année l'enveloppe est arrivée ouverte et le billet de 20 € manquait.

Mme Michèle WENDLING a pris l'avis de l'expert-comptable qui n'envisage pas la prise en charge par l'Amicale du montant manquant. De plus, l'envoi d'argent liquide par la poste est interdit, par conséquent elle préconise l'envoi d'un courrier à l'intéressée pour lui réclamer la somme qui reste due.

Le Président charge la Trésorière de rédiger ce courrier en précisant que le versement est à faire par virement.

M. Eric SCHUHMACHER n'est pas d'accord avec cette façon de faire, il a du mal à admettre que l'Amicale ne puisse mettre la somme en non-valeur.

M. Thibault PARRE se rallie à l'avis de M. SCHUHMACHER. Ces deux administrateurs ne conçoivent pas l'envoi du courrier précité et décident de donner chacun 10 € à titre personnel à la comptabilité pour clore ce dossier.

A la connaissance du Président la CUS procède à des mises en non-valeur de sommes non recouvrées ; il ne trouve pas normal que l'Amicale en tant qu'association ne puisse pas le faire.

### **Chorale :**

Le Président informe qu'un candidat s'est présenté suite à l'appel publié dans le journal de l'Amicale du mois de février 2014 pour trouver un successeur à M. BOESCH pour diriger la chorale.

Il s'agit d'une personne qui a fait un stage d'étudiant à la CUS. Il était chef de chœur à l'université. Il vient d'animer une première répétition au centre culturel Marcel Marceau. Il est d'accord pour que les choristes abandonnent leurs robes longues au profit de jupes noires et chemisiers blancs.

D'après le Président, ce jeune chef de chœur va certainement redynamiser la chorale.

### **Mutex :**

Le Président souhaite faire le point sur la situation de ce dossier. Il rappelle que l'Amicale a prolongé le contrat jusqu'à la fin de l'année mais qu'il n'a pas d'information sur les propositions qui doivent être faites par l'administration.

M. Roland SIFFERMANN informe que la seule donnée connue pour l'instant est la cotisation pour l'indemnité journalière. La Mutuelle de France Prévoyance a été retenue pour les garanties de prévoyance, mais aucune proposition n'a été communiquée à ce jour.

Le Président demande aux organisations syndicales de lui communiquer les éléments dont elles auront connaissance.

### **Assurance bénévoles :**

Le Président informe que les bénévoles qui font l'entretien de la zone de loisirs ont été assurés pour 2014 auprès de la CPAM. A titre d'information, la cotisation se monte à 4,69 € par jour et par agent.

### **Section ski :**

M. Philippe MARCHAL demande que le Conseil d'administration soit informé de la suite donnée à un dysfonctionnement constaté au niveau de la section ski.

Le Président donne les explications suivantes.

Les sorties ski paraissent régulièrement dans le journal de l'Amicale et sur le site internet de l'Amicale. Or il a été constaté qu'une publication était également faite sur un site externe à l'Amicale. Il s'agit du site AmieZ qui permet de proposer des sorties en groupe. Le but de cette publication était de remplir le car, puisque les sorties sont annulées si le car n'est pas rempli.

Cette façon de faire est absolument à proscrire. Juridiquement, l'Amicale est responsable en tant qu'organisatrice de ces sorties, sans compter qu'elle reçoit des subventions publiques, ce qui impose un maximum de rigueur.

Le Président a rencontré d'urgence les responsables de la section ski. Plus aucune publication ne sera faite en-dehors du journal et du site internet de l'Amicale.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, le Président clôt le Conseil d'administration du lundi 5 mai 2014 à 17h15.

Suzanne MARZOLF  
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT  
Président